

FICHE DE POSTE (CDD du 15-02-2027 au 31-08-2027)

Professeur des écoles (école primaire) remplaçant

INTITULE DU POSTE : **Professeur des écoles remplaçant**

PROFIL DU POSTE :

Sous l'autorité du directeur du primaire, l'intéressé(e), devra enseigner en langue française selon les programmes conformes au système français d'enseignement.

Il/elle devra assurer toute l'année des remplacements de la PS au CM2 sur les deux sites (Incek et Ayranci). Certains remplacements sont prévus (comme les stages), d'autres, vous sont proposés selon nécessité.

L'harmonisation permanente du travail entre les différentes sections du cycle, les objectifs fixés par le projet de l'établissement ainsi que la participation active à l'élaboration des projets de classes sont incontournables.

Lorsqu'aucun remplacement n'est prévu, l'intéressé(e) pourra être mobilisé en renfort dans les classes pour aider à des projets pédagogiques et/ou pour aider les élèves les plus en difficulté à progresser.

Il/elle sera engagé dans un parcours des Professeurs à Professionnaliser d'une durée de 2 ans.

PROFIL DU CANDIDAT :

La priorité sera donnée à un candidat titulaire d'un diplôme dans le domaine de l'enseignement, il devra avoir :

- 1) au minimum une licence (BAC + 3)
- 2) une expérience d'enseignement sera déterminante
- 3) très bonne maîtrise de la langue française
- 4) connaissance des outils numériques à usage pédagogique
- 5) maîtrise de l'anglais (enseignement de DNL)

APTITUDES :

Capacité à concevoir, planifier et organiser le travail d'une classe.

Aptitude à communiquer.

Curiosité pédagogique, esprit d'équipe, ouverture d'esprit

QUOTITÉ HORAIRE ET RÉMUNÉRATION :



Poste à temps plein (24 heures devant élèves plus des heures de réunion faisant partie des 108 heures prévues pour un professeur des écoles).

Salaire mensuel net minimum pour un temps plein 1850 € : grille II échelon 5 (soit 5 ans d'ancienneté et donc variable selon expérience) + indemnité dite "prime d'installation" (variable selon le lieu de vie actuel) + abattement et exonération des frais de scolarité pour les enfants scolarisés au lycée Charles de Gaulle (à définir selon le nombre d'enfants et les modalités du contrat de travail) + autres avantages en nature (à préciser au moment de l'entretien).

CDD du 15-02-2027 au 31-08-2027